

Décision n°2024-33-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association « BDE »

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 15 mai 2024,

Considérant la demande de subvention émanant du Bureau des étudiants de Droit « BDE » pour le bon fonctionnement de l'association, et notamment pour l'organisation de la 29^{ème} édition du gala droit de fin d'année qui a eu lieu le 4 juin 2024,

Considérant que cet événement vise à favoriser les échanges entre les étudiants, les enseignants, et les personnels afin de leur permettre de favoriser la cohésion et l'intégration des étudiants,

Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 15 mai 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total de 500 € (cinq cents euros) est accordée au titre de la participation de la Faculté de Droit et de Science Politique au profit du Bureau des Etudiants BDE dans le cadre de l'organisation du gala droit de fin d'année qui a eu lieu le 4 juin 2024.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la FDSP : 9110DF18 et sera versée sur la ligne 9110ADET Actions étudiants.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publiée le : **04 NOV. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **04 NOV. 2024**